

# LA VIE À ROISSY



Le magazine de l'information municipale

n° 144 # mars 2021

[www.roissyenfrance.fr](http://www.roissyenfrance.fr)



## CADRE DE VIE

Tout savoir sur l'eau potable à Roissy



## SÉCURITÉ

Convention de mise à disposition de la Police Intercommunale



## COMMERCES

Les restaurateurs en cuisine durant la crise

## Les bons comportements pour bien vivre ensemble

p 8-9-10





## Les élus à la rencontre des Roisséens

Contrainte d'annuler la traditionnelle cérémonie des vœux en raison de la crise sanitaire, l'équipe municipale est allée à la rencontre des Roisséens les 8 et 9 janvier derniers pour présenter leurs vœux. Trois stands ont été installés sur la place du Pays de France afin de permettre aux habitants d'échanger avec leurs élus. L'occasion également pour eux de récupérer leur coffret offert par la commune, comprenant une boîte de chocolats et un stylo-clé USB sur lequel étaient disponibles le discours du Maire aux Roisséens et le traditionnel film bilan de l'année 2020. Une grande première qui a remporté un franc succès, avec de très nombreux Roisséens ayant fait le déplacement.



# ÉDITO

Chères Roisséennes, chers Roisséens,

**En dépit des contraintes sanitaires qui persistent et risquent à tout moment d'évoluer de manière difficilement prévisible, nous poursuivons notre mission de modernisation des services publics** communaux et mettons sur les rails les nombreux projets d'aménagement de notre village dont j'ai déjà eu l'occasion de vous parler dans les colonnes de ce magazine, et lors de nos trop rares occasions de rencontre.

**La modernisation des pratiques au sein des services municipaux a été engagée dès les premières semaines de janvier** en regroupant différents services au sein de la Mairie, selon des critères de complémentarité et de pure logique d'efficacité. Ainsi, les services à la disposition du public sont désormais accessibles au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville... du simple bon sens.

**D'autre part, nous allons rationaliser les achats de prestations ou de fournitures** en utilisant des méthodes qui ont fait leurs preuves dans le monde de l'entreprise. Parmi les mesures concrètes que nous allons prochainement mettre en œuvre : la centralisation des achats effectués par l'ensemble des services municipaux. Certes, un service public fonctionne avec d'autres contraintes et d'autres objectifs qu'une entreprise, mais des voies d'amélioration et de modernisation intéressantes peuvent s'inspirer des bonnes pratiques qui permettent aux entreprises de maîtriser leurs coûts et d'améliorer en permanence la qualité de leurs prestations.

**De la même manière, nous anticipons également la reprise tant attendue de la vie culturelle au sens large.** Nous vivons sans cette source essentielle d'épanouissement et de loisir depuis maintenant un an, nous sommes privés d'une saison culturelle dont quasiment toutes les dates ont dû être suspendues, c'est donc le bon moment pour préparer une reprise sur de nouvelles bases.

**Dans cet objectif, la ville va s'appuyer sur les recommandations et les idées de professionnels du spectacle** pour renouveler l'offre et adapter nos programmations aux attentes du public.

**Bref, faire toujours mieux pour vous divertir et vous servir.**



**Michel THOMAS**  
Maire de Roissy-en-France

## L'essentiel

### CURE DE JEUNESSE À LA MAIRIE

La ville a fait appel à un cabinet d'architectes d'intérieur pour retravailler les espaces d'accueil, l'accessibilité et la distribution interne de l'hôtel de ville afin d'harmoniser les matériaux et couleurs d'habillage des murs. « Ces travaux de rénovation rendront notre mairie plus accueillante, plus fonctionnelle et plus agréable pour les agents comme pour les Roisséens », souligne Michèle CALIX, Adjointe au Maire, chargée de la Gestion des relations aux usagers. Ces travaux seront engagés dans le courant de l'année 2021 et comportent également des mesures d'isolation avec le remplacement de toutes les fenêtres et de la porte d'entrée principale.

### OBJECTIF LOGEMENT

Pour mettre en œuvre son objectif de disposer d'un parc de logement locatif à destination des Roisséens, le Conseil Municipal a pris cette décision en fin d'année dernière : le droit de préemption urbain concerne désormais l'ensemble des biens immobiliers mis en vente à Roissy. Auparavant, la commune ne disposait de cette priorité d'acquisition que sur les terrains nus et les maisons individuelles. Le droit de préemption renforcé inclut désormais les appartements en copropriété. Cette mesure donne ainsi à la ville les moyens légaux de renforcer son parc de logements locatifs à prix maîtrisés, de mieux contenir un phénomène d'acquisitions immobilières parfois spéculatif, au détriment des jeunes et des seniors roisséens notamment.

### FUTUR CABINET MÉDICAL : ÉTUDES LANCÉES

La ville vient de confier à un cabinet d'architectes l'étude préparatoire visant à réaliser un cabinet médical rue Dorval, à l'angle du passage Poirêt, dans le cadre du projet de rénovation du centre-ville que la nouvelle municipalité a profondément remanié en fin d'année dernière. Ce cabinet médical sera proposé aux professionnels de santé en exercice sur la commune et permettra d'accueillir un praticien supplémentaire.



## → CADRE DE VIE

# Tout savoir sur l'eau potable à Roissy

*Qualité de l'eau, investissements sur les réseaux, volumes consommés... le rapport annuel de Veolia, chargé de la fourniture en eau potable, a été récemment présenté au Conseil Municipal.*

L'alimentation en eau potable demeure l'une des principales responsabilités des communes ou leurs groupements, qui, depuis des années, délèguent généralement cette mission à des entreprises du secteur privé en raison de la technicité nécessaire pour puiser et traiter l'eau, assurer l'entretien des réseaux de distribution et les services de facturation auprès des abonnés. À Roissy-en-France, c'est Veolia qui remplit cette mission dans le cadre d'un contrat d'affermage renouvelé en janvier 2019 pour 8 années.

### COMBIEN CONSOMMONS-NOUS D'EAU ?

On dénombre à Roissy 630 abonnés, aussi bien particuliers que professionnels et hôteliers notamment, qui ont utilisé 465 217 m<sup>3</sup> d'eau potable en 2019. Une consommation en légère diminution par rapport à 2018 qui représente 246 litres d'eau par habitant et par jour. Attention toutefois à ces consommations moyennes qui englobent celle des entreprises et des hôtels. La consommation courante des particuliers se situe aux alentours de 150 m<sup>3</sup>/an.



### FAIRE DES ÉCONOMIES D'EAU, C'EST POSSIBLE !

Les nouveaux compteurs communicants permettent de suivre quotidiennement la consommation d'eau depuis l'application « Veolia et moi » pour les foyers équipés. Il est aussi possible d'installer des aérateurs sur les robinets, des pommeaux de douche économiques ou à billes... Pensez aussi à contrôler les chasses d'eau qui fuient. Plus d'informations sur [eau.veolia.fr](http://eau.veolia.fr)

### LA QUALITÉ DE L'EAU EST-ELLE RÉGULIÈREMENT CONTRÔLÉE ?

L'eau potable est l'un des produits de grande consommation les plus contrôlés, à la fois par Veolia en auto contrôle et en complément par les services de l'Agence Régionale de Santé à raison d'une cinquantaine de prélèvements au total sur le réseau pendant un an. Verdict : 100 % de conformité sur les paramètres soumis à une limite de qualité microbiologique et physico-chimique. À Roissy, l'eau du robinet est parfaite à boire.

### L'ENTRETIEN DU RÉSEAU, UN GAGE DE QUALITÉ ET D'EFFICACITÉ

Pour arriver jusqu'à vos robinets, l'eau potable est transportée dans un réseau de 21 km de canalisation que le délégataire doit mettre à niveau et entretenir de manière constante. À cela s'ajoutent le nouveau forage communal, une bache de stockage de 500 m<sup>3</sup> et la station de suppression située dans la Vallée Verte dotée de deux pompes d'une capacité totale de 460 m<sup>3</sup>/heure. Globalement, la performance du réseau se situe à une valeur élevée de 90,2 %. En clair, peu de fuites à déplorer, avec seulement 3 interventions effectuées en 2019. Le délégataire a par ailleurs effectué une étude sur la vulnérabilité des ouvrages de la commune afin de proposer un plan d'amélioration ciblé. À noter enfin que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la commune n'exerce plus la compétence « eau potable » : en application de la loi NOTRE, c'est désormais la CARPF qui l'exerce au titre de ses compétences obligatoires. Prochainement, cette compétence sera de nouveau transférée vers le Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable Damona, conformément au Schéma Directeur Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable acté par la CARPF et ses communes membres.

### COÛT DE L'EAU : SOMMES-NOUS DANS LA MOYENNE ?

Plutôt moins cher. En 2019, un m<sup>3</sup> d'eau potable vous a été facturé 3,94 €, abonnement inclus, la part la plus importante du prix étant destinée à la collecte et au traitement des eaux usées qui figure sur votre facture. À comparer au prix de quelques communes voisines : Villeparisis : 4,54 € - Saint-Witz : 3,54 € - Le Mesnil-Aubry : 5,30 € - Domont : 4,33 €

### D'OÙ VIENT NOTRE EAU ?

Elle provient du forage situé dans la zone hôtelière mis en service l'année dernière qui assure l'alimentation du village à hauteur d'environ 100 000 m<sup>3</sup> par an. La plus grande part de l'eau distribuée, provient toutefois du réseau de la Société Française de Distribution des Eaux et précisément de son usine d'Annet-sur-Marne. ●

## → SERVICE PUBLIC

**Organisation optimisée des services municipaux**

*Création d'un service des achats, réorganisation du fonctionnement des services : ça bouge à la Mairie pour une plus grande efficacité et une qualité de service accrue.*



**A**nnoncée dès l'été 2020, la modernisation des pratiques au sein des services municipaux n'aura guère tardé. « *Ce n'est pas la révolution, mais une évolution organisée en collaboration avec les agents qui va permettre de moderniser les pratiques et d'élever une qualité de service largement appréciée des Roisséens* », confirme le Maire Michel THOMAS.

**MIEUX ACHETER, MIEUX GÉRER**

Première mesure mise en place : la création d'un service Achats, à la disposition de l'ensemble des directions de la Mairie. « *Nous n'avons pas eu besoin d'effectuer un recrutement pour ce nouveau poste de responsabilité grâce à un agent des Services techniques qui a pu évoluer dans sa carrière et renforcer ses compétences dans ce domaine* », indique Michèle CALIX, Adjointe au Maire chargée de la Gestion des relations aux usagers. Cet agent centralisera désormais l'ensemble des achats de fournitures et de prestations émanant des différents services de la ville, dans un objectif de rationalisation des coûts et d'organisation. « *À terme, ce seront des économies de temps et d'argent* », assure Michel THOMAS. « *Économies de temps dans chaque service où les agents*

*resteront centrés sur leurs missions en déléguant leurs achats ; économies de moyens en renforçant les phases de négociation et en regroupant les besoins émanant de différents services pour des volumes de commande plus avantageux et des organisations logistiques simplifiées* ».

Il a été rattaché au service Financier et à celui des Marchés publics, dans une évidente logique de complémentarité. « *Pas question de s'écarter des procédures de marchés publics habituelles que la ville respecte très rigoureusement* », tient à rappeler le Maire.

**DES SERVICES PLUS ACCESSIBLES**

Parallèlement, ça déménage en Mairie. Au sens propre du terme car différents services changent de bureau !

Désormais, les usagers trouveront au rez-de-chaussée de la Mairie principale tous les services à disposition directe du public : Urbanisme, direction des Services Techniques et bien sûr État civil.

Le premier étage regroupera le DGS, les services d'Administration générale et le service Communication, autour du bureau du Maire.

Enfin, le deuxième étage formera une plateforme de services support intégrant les agents des Finances, des Marchés publics et des Achats appelés à travailler en relation étroite, ainsi que les services des Ressources humaines, de l'Informatique et du Développement économique. ●

**INCONTOURNABLES MARCHÉS PUBLICS**

Contrairement à bien des idées reçues, les achats des communes sont très réglementés et soumis au très rigoureux code de la commande publique. En dessous d'un seuil d'achat de 40 000 € hors taxes, les services peuvent plus librement négocier directement avec une sélection de plusieurs fournisseurs, mais au-delà, le code de la commande publique impose une ouverture à la concurrence au niveau national, voire européen, et des procédures d'analyse des offres cadrées et surveillées. À Roissy, chaque année, en moyenne 60 marchés de ce type, allant de moins de 40 000 € HT à plusieurs millions d'euros dans le cas de marchés de travaux ou de construction, sont instruits par les 3 agents du service.

## → SÉCURITÉ

# La ville renouvelle la convention de mise à disposition de la Police Intercommunale

*La municipalité a signé avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) une convention entérinant la présence de la Police Intercommunale à Roissy jusqu'en 2026. Cette dernière continuera d'intervenir en soutien des agents de la Police Municipale du village.*

**C'**est un changement dans la continuité. Grâce à une nouvelle convention signée entre la municipalité et la CARPF en décembre 2020, Roissy-en-France a décidé de prolonger son partenariat avec la Police Intercommunale. Si vous n'avez constaté aucun changement sur le terrain, ce nouveau contrat inaugure pourtant une grande nouveauté, avec un accord d'une durée inédite : 6 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La communauté d'agglomération dispose donc désormais d'une vision sur le long terme et peu adapter ses effectifs en fonction des besoins.

La Police Municipale à caractère intercommunal dispose des mêmes prérogatives que la Police Municipale et agit sous l'autorité du Maire. Les agents intercommunaux sont en revanche employés par la CARPF, le principal intérêt de la mutualisation étant de permettre à des communes modestes de disposer d'agents en cas



▲ La Police Intercommunale intervient 365 jours par an sur une vingtaine de villes membres de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

de nécessité ou encore d'augmenter l'amplitude horaire couverte par la PM locale et de renforcer les effectifs sur des évènements spécifiques.

### TROIS ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

Les agents intercommunaux poursuivent donc leur action à Roissy. En signant cet accord, la municipalité s'est engagée à souscrire un contrat de trois équivalents temps plein, mutualisés entre plusieurs communes, et donc à pouvoir faire appel aux agents intercommunaux à hauteur de sa dotation. L'ensemble des villes contribuent à hauteur de 50 % des dépenses d'investissement du service, le reliquat étant à la charge de la CARPF. À noter que si la Mairie est répartie sur

les bases du contrat précédent, elle peut parfaitement négocier une montée en charge en cas de besoin.

### UNE PRÉSENCE 365 JOURS PAR AN

Parmi les missions opérées par la Police Intercommunale, des tâches aussi variées que l'action de proximité sur le terrain, les contrôles de vitesse ou encore la surveillance de logements dans le cadre de l'Opération Tranquillité Absence (OTA). Mais l'atout principal du service réside dans sa grande amplitude horaire, puisqu'il fonctionne tous les jours de l'année. De plus, la Police Intercommunale de Roissy-en-France peut venir renforcer la Police Municipale, notamment lors d'évènements accueillant beaucoup de public. ●

### LA POLICE MUNICIPALE AU COMPLET

**Avec l'arrivée, le 1<sup>er</sup> janvier, d'une nouvelle agente, les effectifs de la Police Municipale de Roissy sont désormais au complet. Ceux-ci sont composés de quatre policiers municipaux, de deux ASVP, ainsi que d'un personnel administratif pour atteindre 7 personnes. Des équipes parfaitement formées et équipées afin d'intervenir sur le territoire communal.**



## LE MOT DE L'ÉLU...



**BERNARD VERMEULEN**, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ

*Le renouvellement du partenariat entre la commune de Roissy-en-France et la communauté d'agglomération est une bonne nouvelle pour les Roisséens. Cette nouvelle convention confirme les bonnes relations entre la ville et l'Intercommunalité, tout en garantissant à nos habitants une présence policière toujours aussi élevée pour les six prochaines années.*

## DU CHANGEMENT À LA TÊTE DES SERVICES TECHNIQUES



Il était arrivé le 12 novembre 1996 à l'issue d'une expérience de 19 ans dans le secteur privé, en qualité de conducteur de travaux TCE. Philippe Gros vient de quitter son poste de Directeur Général des Services Techniques après 24 ans et 3 mois au service de la ville pour prendre une retraite bien méritée. Recruté à l'époque au grade d'agent technique, il aura gravi successivement tous les échelons en réussissant pour cela l'ensemble des concours de la fonction publique pour arriver au grade d'ingénieur territorial et atteindre ainsi le but qu'il s'était fixé. « *Mon premier dossier a été la réception du Centre Culturel L'Orangerie* », se souvient celui qui aura également travaillé sur la réhabilitation du bâtiment de l'actuelle Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France lors de sa création, de la Mairie annexe,

de la réhabilitation des deux écoles, des centres de loisirs, du contrat régional du complexe sportif, de la construction du nouveau Dojo, de la réfection complète de la voirie rue Jean Moulin et plus récemment de la rue Dorval, de la création du nouveau forage d'eau potable, ou encore de nombreux logements et bureaux. Il a également géré la création de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse. Mais son dernier challenge restera le suivi technique des travaux du Golf International de Roissy. Une mission qui l'a même poussé à prolonger sa carrière professionnelle de 6 mois, jusqu'à l'ouverture des installations en septembre dernier. « *L'exigence des élus a toujours été à la hauteur de nos moyens. L'excellente qualité de vie à Roissy est donc à la hauteur des résultats attendus* », souligne-t-il modestement. Juste avant de prendre sa retraite, Philippe Gros avait reçu, en mai 2020, la Médaille de la ville des mains de l'ancien Maire André Toulouse, qui avait tenu à saluer personnellement son investissement au fil des années et son travail en faveur de la mise en œuvre d'un service performant et structuré. Un honneur pour l'ancien DGST, pour qui son ancienneté au sein des services municipaux tient pour beaucoup à « *la confiance réciproque* » qu'il entretenait avec le Maire et ses élus successifs. Désormais,

Philippe Gros entend bien continuer de se consacrer au club de Judo du village, club qu'il a également créé il y a 18 ans...

Pour le remplacer, la Mairie a accueilli le 1<sup>er</sup> février dernier Wilfrid Bettan. Un élément expérimenté, qui a déjà occupé des fonctions similaires dernièrement à Beaumont-sur-Oise, où il a travaillé 6 ans comme Directeur des Services Techniques, également en charge de l'Aménagement urbain, des Marchés Publics et Nouvelles Technologie d'Information et de Communication (NTIC). « *Je découvre le village avec beaucoup de plaisir* », assure le nouveau DST, qui a dû s'atteler à son premier dossier d'envergure avec le projet du cœur de ville.



### LA MAISON DE LA PRESSE DÉMÉNAGE

Prévu de longue date dans le cadre du réaménagement du cœur de ville, le déménagement de la librairie-presse et de tous ses services se précise. En effet, l'immeuble dans lequel se situe le commerce, au 41 rue Houdart, doit être démolé puis reconstruit afin d'accueillir 6 logements et une nouvelle surface commerciale pour la maison de la presse. En attendant la fin des travaux, la librairie sera ainsi délocalisée dans les locaux de l'ancienne halte-garderie, toujours rue Houdart, en face de la pharmacie. Un changement de lieu prévu début avril, en fonction de la situation sanitaire.



### ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : VOUS AVEZ LA PAROLE !



En septembre, un sondage réalisé auprès de la population a permis de définir les installations sportives pouvant faire l'objet d'une amélioration ou d'une création au sein du village. Suite à cette consultation, des groupes de travail ont été créés.

Le 3 février, une réunion de restitution a permis aux élus et cadres communaux de découvrir les propositions de chaque groupe. Ces derniers avaient préalablement rencontré des chefs de projets désignés au sein des effectifs municipaux. L'occasion pour chaque groupe « basket », « football », « street workout/musculation » de défendre ses propositions. Les délégués du street workout ont notamment évoqué la possibilité de proposer, au-delà des agrès « purement musculation », la possibilité d'installer des appareils d'activités plus douces accessibles aux personnes porteuses de handicap ou aux seniors.

Les membres des groupes basket et football ont quant à eux évoqué la nécessité de prendre en compte les plus jeunes en proposant des buts et paniers adaptés. De façon générale, le sport est vécu par les pratiquants, encore plus en cette période si particulière, comme un vecteur de socialisation et de lien intergénérationnel qui a vocation à susciter l'émulation et le dépassement de soi y compris en pratique dite « de loisirs ». La commission municipale spéciale « Jeunesse et Sports » doit désormais travailler sur les demandes exprimées et formuler un avis sur les réalisations qui devront ensuite faire l'objet d'un vote en Conseil Municipal le 29 mars 2021.

À noter que la création d'un skate park, plébiscitée par les habitants, n'a pas été omise : le groupe de travail sera prochainement amené à se réunir pour engager la réflexion et les échanges. À suivre donc...



▲ Comme de nombreuses communes, Roissy-en-France est confrontée aux problématiques de stationnement urbain.

Vie communale

## Les bons comportements pour bien vivre ensemble

Le respect de l'espace public est l'un des ressorts du bien vivre ensemble. En matière de stationnement ou de salubrité, adopter les bons comportements permet d'éviter bien des tensions. Qu'il s'agisse de garer votre véhicule, de sortir vos déchets ou de promener votre animal de compagnie, voici quelques bons gestes à ne pas oublier.

### Stationnement : les règles à suivre

Les questions de stationnement donnent souvent lieu à des réflexions épineuses en matière de partage de l'espace public. Si la commune s'efforce de prendre en compte tous les usagers, quelques bons comportements peuvent aider à un partage plus harmonieux.

**D**e longues minutes à tourner, des voitures en double file, voire sur les trottoirs, des poussettes obligées de descendre sur la chaussée... Le stationnement en ville s'apparente parfois à un véritable parcours du combattant. Avec l'évolution de nos modes de vie et l'augmentation du nombre de véhicules, certains comportements tendent à compliquer une situation déjà tendue.

#### PRIVILÉGIEZ LE STATIONNEMENT PRIVATIF

À ce titre, le stationnement résidentiel pose parfois quelques soucis. Certains propriétaires de véhicules ont tendance à se garer sur l'espace public, alors qu'ils disposent d'un stationnement privatif (garage, box ou allée). Des places qui seraient utiles à d'autres usagers. D'autres riverains font, eux, le choix de transformer une place de stationnement dans leur logement en pièce d'habitation, les obligeant à stationner dehors.

#### PENSEZ À DÉPLACER VOTRE VÉHICULE

Autre problématique, celle des voitures dites « ventouses ». Les policiers municipaux font preuve de discernement en tentant notamment d'identifier les propriétaires avant toute démarche d'enlèvement. Ils sont en revanche obligés de

sévir face aux véhicules « ventouses » des usagers de l'aéroport ou encore face à l'afflux de VTC stationnant sur des places communales de manière illégale, afin d'être proches de l'aéroport.

#### LAISSEZ DE LA PLACE

Enfin, trop de véhicules stationnent encore sur les trottoirs, entravant ainsi la circulation des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite, obligés de se déporter sur la route. D'autres empiètent exagérément sur la chaussée, au risque d'incommoder certains usagers de la route, notamment les véhicules de secours qui doivent disposer suffisamment d'espace pour circuler, ou le véhicule de collecte des déchets. En matière de stationnement, une règle centrale à retenir : faites appel à votre bon sens lorsqu'il s'agit de déterminer l'endroit le plus adapté pour vous garer.



Si j'en ai la possibilité, je stationne mon véhicule au sein de mon habitation.

De plus, il n'est pas admis de stationner :

- > devant une entrée carrossable (un « bateau »),
- > en double file,
- > sur un emplacement réservé aux livraisons et aux véhicules électriques,
- > près d'un virage ou d'une intersection,
- > en amont d'un passage piéton,
- > sur un emplacement PMR (personnes à mobilité réduite),
- > sur les voies dédiées aux autobus ou encore sur les pistes cyclables.



Le stationnement ne doit pas trop empiéter sur la chaussée et permettre le passage des véhicules les plus larges.

Le stationnement sur trottoir est interdit, à défaut de place matérialisée. En tout état de cause, un véhicule en stationnement est tenu de laisser au piéton un dégagement de 1,40 m afin de permettre une circulation sereine sur les trottoirs et ne pas exposer les piétons aux véhicules en circulation.



Je ne laisse pas mon véhicule plus de 48h sur une place publique, même hors zone bleue. À partir de ce délai, il est considéré comme véhicule ventouse et peut être envoyé en fourrière.

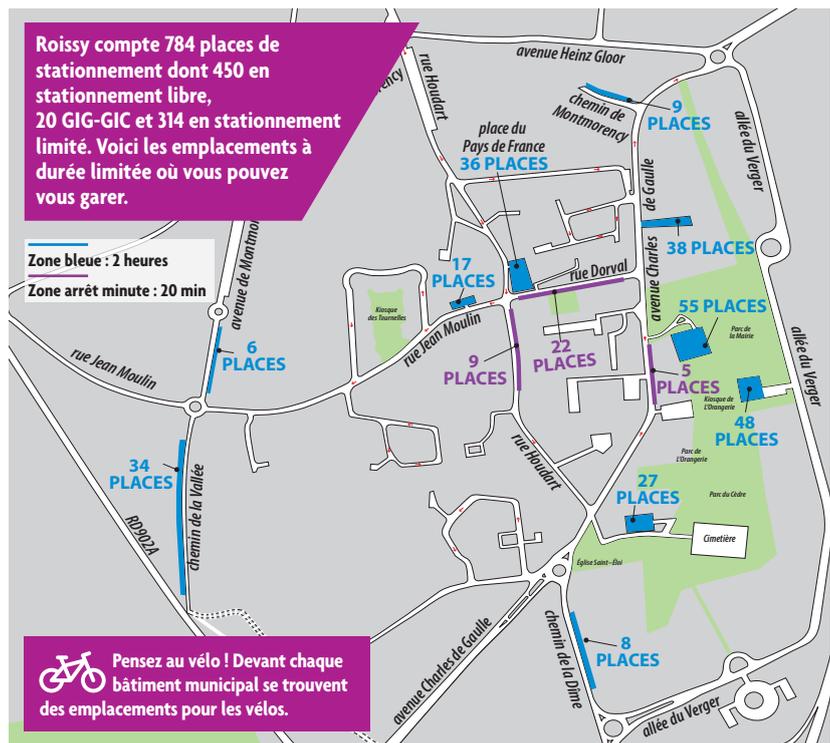


## → Le mot de... Bernard VERMEULEN, Conseiller municipal délégué au Stationnement



Comme de nombreuses communes, Roissy-en-France fait face aux problématiques de stationnement. La municipalité a fait le choix de maintenir la gratuité du stationnement et de faire confiance à la responsabilité et à la citoyenneté de chacun. Il est donc du ressort et du devoir de toutes et tous d'agir de manière civique afin de faciliter à la fois le stationnement et le partage de l'espace public avec les autres usagers de la route et les piétons.

## OÙ STATIONNER À ROISSY ?



# Déchets sauvages, encombrants, animaux domestiques ... du civisme au sens propre

Déchets abandonnés en bordure de routes ou chemins, dates et horaires de dépôt des encombrants mal respectés, problèmes de tri et mauvaises habitudes des propriétaires d'animaux... on peut mieux faire à Roissy pour éviter un grand nettoyage de printemps.

Le constat est le même dans toute la région : il y a beaucoup de relâchement dans la gestion des déchets ménagers et la situation est encore pire aux abords des zones urbaines avec des dépôts sauvages qui se multiplient. « Heureusement, nous sommes relativement épargnés à Roissy, mais la tendance à la dégradation est bien là. La ville met les moyens pour éviter que ces déchets défigurent notre cadre de vie, mais la patience a ses limites et les sanctions tomberont un jour ou l'autre », prévient Patrick Pamart, Adjoint au Maire délégué à la Propreté Urbaine.

## OPÉRATIONS NETTOYAGE

En réaction à ces dépôts devenus malheureusement trop réguliers, les Services Techniques mobilisent leurs équipes pour enlever débris de chantier et objets divers abandonnés dans la nature. Les fossés le long de la route de Gonesse, l'entrée de la Vallée Verte et les abords des jardins familiaux sont régulièrement nettoyés au moyen d'un camion benne muni d'un grappin, voire d'un chargeur mécanique pour les plus gros volumes. Un coût important pour la commune qui doit ensuite financer la mise en décharge



Les agents de la Mairie passent ramasser aux frais de la ville ce qui n'a pas été pris par les véhicules de collecte des encombrants.

de ces dizaines de tonnes de déchets ramassés chaque année.

## JUSQU'À 7 500 EUROS D'AMENDE

Les particuliers ou entreprises qui polluent l'environnement en abandonnant ces déchets risquent pourtant très lourd. Jusqu'à 1500 € d'amende pour des particuliers et bien plus s'il s'agit d'une entreprise : jusqu'à 7500 € et l'immobilisation des véhicules ayant servi au transport. « Tous les déchets abandonnés sont inspectés par la Police Municipale qui analyse également les images des caméras de vidéo protection pour retrouver les dépositaires », confirme Patrick Pamart. Plusieurs auteurs ont ainsi pu être identifiés et

lourdement sanctionnés... les juges ne font pas de cadeaux.

## DÉCHETS VÉGÉTAUX ET ENCOMBRANTS : ON PEUT MIEUX FAIRE

Dans des proportions moindres, la gestion des encombrants et des déchets végétaux pose également problème. Des dates et horaires mal respectés transforment certains trottoirs en dépotoirs. Enfin, pots de peinture, vernis, produits chimiques, vieux pneus, débris de chantier déposés avec les encombrants ne sont pas collectés car interdits. Ce sont les agents de la Mairie qui doivent passer après les véhicules de collecte pour les ramasser, aux frais de la ville là encore.

## DÉJECTIONS CANINES : LES TROTTOIRS NE SONT PAS DES « CROTTOIRS »

Nos amis les chiens sont les bienvenus à Roissy, mais prière de leur apprendre les « bonnes manières ». Car certains secteurs sont devenus de véritables « crottoirs », notamment dans la partie nord de l'avenue Charles-de-Gaulle ou rue Houdart, entre la Mairie annexe et la Fontaine, sans oublier les parcs et jardins où les déjections sont encore plus surnoises, dissimulées sous l'herbe. Pour rappel, un arrêté municipal prévoit une amende de 68 € à l'encontre des propriétaires qui « oublient » les crottes sur un trottoir ou un espace vert. D'autant que des distributeurs de sacs sont disponibles dans tous les quartiers.



## DES CHIENS TENUS EN LAISSE ET MUSÉLÉS

Sachez par ailleurs qu'à Roissy, votre chien doit être tenu en laisse sur la voie publique et dans les lieux publics. Sans cela, vous vous exposez à une contravention de 1<sup>ère</sup> classe (38 €) voire de 2<sup>e</sup> classe (maximum 150 €), si votre animal est un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie (chiens d'attaque, de garde ou de défense). Dans le cas des chiens catégorisés, ils doivent également être muselés et le propriétaire en mesure de présenter les documents d'usage concernant l'animal en cas de contrôle. Moins connu, il est également interdit d'attirer les animaux en leur jetant de la nourriture - notamment les chats - et ce, qu'il s'agisse du domaine public ou privé (arrêté n°18/86 du 26 juin 2018) ou encore de laisser son animal - chien ou chat - divaguer sur la voie publique.



## CHAT TATOUÉ, CHAT EN RÈGLE

Si vous êtes le propriétaire d'un chat, il est obligatoire, depuis le mois de décembre 2020, de faire tatouer ou « pucer » tout animal né après le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Vous pouvez stériliser votre petit félin, pour éviter des naissances incontrôlées et la multiplication de chats errants.



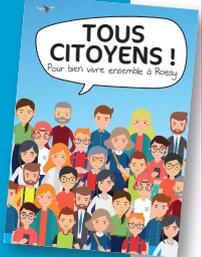
## Le chiffre

# 150

C'est le nombre de corbeilles à déchets disponibles sur la commune et vidées quotidiennement. Aucune excuse pour jeter papiers, mégots et déchets divers sur la voie publique.

## À LIRE

Retrouvez le guide d'informations et conseils « Tous citoyens ! », situé à l'accueil des différents bâtiments municipaux ou sur le site internet de la ville.



## ANDRÉ TOULOUSE NOMMÉ MAIRE HONORAIRE



Resté 43 ans à la tête du village de Roissy-en-France, André TOULOUSE a été nommé Maire Honoraire de la commune par le Préfet du Val-d'Oise. Une distinction toute symbolique puisque le Maire Honoraire n'occupe aucune fonction. Il s'agit de mettre à l'honneur les anciens édiles, ayant exercé un mandat municipal durant au moins 18 ans. En effet, si avoir été à la tête d'une ville est une condition sine qua non, les années en tant qu'Adjoint et Conseiller Municipal dans la même commune sont également prises en compte dans le calcul.

## CONCOURS BOTANY FOR CHANGE : VOTEZ POUR VOTRE PROJET FAVORI !



Suite à l'appel à candidatures organisé par Klorane Botanical Foundation dans le cadre de la 6<sup>e</sup> édition du prix national « Botany for Change », les étudiants en botanique, horticulture, architecture et paysage avaient la possibilité d'imaginer le Jardin urbain de demain à Roissy-en-France,

sur une partie du site du Triangle « Tabuteau » à l'entrée du village (environ 1000 m<sup>2</sup> sur une portion de près de 6000 m<sup>2</sup>). Deux projets seront sélectionnés par un jury le 18 mars prochain afin d'être soumis aux votes du public. En effet, la municipalité et Klorane Botanical Foundation ont décidé de laisser le grand public désigner leur projet favori. Pour participer au vote du 24 mars au 2 avril prochain, il vous faudra vous connecter au site [www.roissyenfrance.fr](http://www.roissyenfrance.fr) ou compléter le bulletin distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Le grand gagnant sera connu le 7 avril.

## ROISSY PAYS DE FRANCE : UNE AGGLO SOLIDAIRE

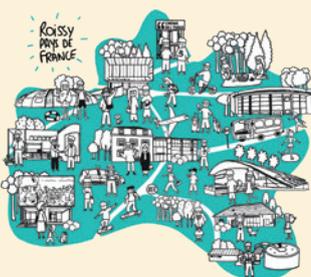
Avec un budget de 391 millions d'euros sur l'année 2020, la communauté d'agglomération a redistribué 51,6 % de ses ressources fiscales aux communes membres.

Territoire de projets, Roissy Pays de France porte une action ambitieuse en matière de développement économique, de transports, d'aménagement foncier, d'habitat et de politique de la ville et de développement durable.

Le développement culturel et sportif, la préservation du patrimoine, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets et l'aménagement numérique font également partie des priorités de Roissy Pays de France.

Depuis mars 2020, c'est la solidarité qui a primé. La crise sanitaire ayant fortement impacté le territoire, un budget exceptionnel a été déployé pour soutenir d'avantage les 42 communes qui le composent. Diverses mesures ont été adoptées par le conseil communautaire dont les principales sont les 3 553 650 euros de dotation de solidarité accordés et le 1 million d'euros prévus sur le budget 2021 pour prévenir de futurs besoins en termes de formation, reconversion ou retour à l'emploi. Parallèlement, d'autres mesures ont été mises en place pour soutenir les acteurs économiques du territoire dont principalement l'exonération partielle de la Cotation sur la valeur ajoutée aux entreprises (CVAE), l'abondement du Fonds Résilience à hauteur de 380 000 euros et le maintien de l'investissement pour le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Concernant les actions en lien avec le village, le Golf intercommunal a pu ouvrir ses portes grâce notamment à l'accompagnement de Roissy Pays de France, et l'aménagement de la ZAC Sud a été validé.



## LA FIBRE ARRIVE !

Bonne nouvelle : la commune est éligible à la fibre optique. Vous pouvez dès à présent vous rapprocher de votre fournisseur Internet pour plus d'informations. Un article complet sera consacré à ce sujet dans le prochain numéro.

## ATTRIBUTION DES BOURSES COMMUNALES D'ÉTUDES POUR 23 FAMILLES

Le Conseil Municipal a voté l'octroi d'une bourse communale d'études d'un montant total de 5939 euros. Au total, 23 familles disposant de revenus modestes bénéficieront d'un coup de pouce de la ville. Une aide qui permettra d'alléger les coûts de scolarité de 39 enfants.

## 50 000 € D'AIDES POUR L'OPÉRATION COMMUNALE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Lors de sa séance du 14 décembre, la municipalité a voté la reconduction de l'opération communale d'amélioration de l'habitat avec l'adoption d'un fonds d'aide de 50 000 € pour l'année 2021. Dans le cadre du dispositif SOLiHA (Solidaires pour l'Habitat), les Roisséens peuvent en effet bénéficier de subventions et de conseils techniques pour améliorer leur logement et réaliser certains travaux.

**Prochaine permanence SOLiHA le 14 avril de 10h à 12h en Mairie annexe pour permettre aux habitants de rencontrer un conseiller. Plus d'informations via [soliprojet.fr](http://soliprojet.fr) ou au 0142 66 35 98.**

## BIENTÔT DES BORNES DE RECHARGE

Courant 2021, le village sera doté de trois bornes de recharge permettant d'alimenter au total six véhicules électriques. Si leur implantation exacte n'est pas encore arrêtée, l'une d'elles sera installée dans le centre du village, tandis que les deux autres devraient se situer en périphérie. La commune travaille aux côtés d'Enedis et du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (Sigeif).

## UN COUP DE POUCE POUR LES PETITS COMMERÇANTS

Afin de soutenir les commerces de proximité du territoire en cette période difficile, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France lance une grande opération. En partenariat avec la plateforme Soutien-Commerçants-Artisans.fr, la CARPF propose à ses habitants de bénéficier de 20 % de remise à chaque commande de bons d'achat auprès de 43 commerces inscrits, installés dans 15 communes.

**Rendez-vous sur <https://soutien-commerçants-artisans.fr/collections/roissypaysdefrance>. Si vous êtes commerçants, n'hésitez pas à vous inscrire sur Soutien-Commerçants-Artisans.fr.**

## STATIONNEMENT : REPRISE DES ZONES BLEUES

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, la ville a remis en place le régime des « zones bleues » pour le stationnement dans certains lieux de la commune. Le règlement s'applique aux places matérialisées au sol par une peinture bleue, tous les jours de 9h à 18h à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés. N'oubliez donc pas de mettre votre disque avant de quitter votre véhicule.

# CULTURE

## → LOISIRS

### La médiathèque à l'ouvrage

*Autorisée à rouvrir ses portes le 28 novembre dernier, la médiathèque a repris son rythme, malgré quelques aménagements liés au respect des gestes barrières. L'année 2021 marquera l'arrivée d'une plateforme intercommunale permettant d'améliorer l'expérience des utilisateurs.*

La culture a repris (quelque peu) ses droits à Roissy-en-France. Si la salle de spectacle et les salles de cours de L'Orangerie sont toujours contraintes au silence, le public peut depuis novembre de nouveau accéder à la médiathèque. Une bonne nouvelle qui s'est accompagnée de nouvelles règles sanitaires. Si le service a conservé ses horaires, il est désormais nécessaire de montrer patte blanche, ou du moins de se désinfecter les mains, avant d'entrer. L'accès est en outre limité à 6 personnes masquées de plus de 11 ans en simultané.

#### LE PLEIN DE NOUVEAUTÉS

Petite évolution, la médiathèque a accéléré le rythme de ses acquisitions. Désormais, elle propose des nouveautés chaque mois, contre tous les trimestres précédemment. Plus de 10 000 ouvrages, mais également des CD et des DVD, que les usagers peuvent consulter après désinfection, ou réserver et venir rechercher. Tous sont mis en quarantaine au minimum pendant trois jours avant d'être de nouveau autorisés à ressortir de leur carton. Une méthode approuvée par l'Association des Bibliothécaires de France, dont la médiathèque de Roissy suit les recommandations pendant la crise sanitaire. Avantage, elle permet de ne pas avoir à désinfecter systématiquement chaque location.



▲ Malgré l'arrêt des spectacles et des cours proposés à L'Orangerie, les Roisséens peuvent accéder à l'offre culturelle proposée par la Médiathèque.

#### LES ANIMATIONS MAINTENUES

La médiathèque souhaite maintenir ses animations 2021 dans la mesure du possible. Si la crise sanitaire le permet, les enfants pourront ainsi profiter de deux spectacles, le 10 avril à 14 h 30 avec le conte musical « La petite Bergère et le Condor » par l'Ensemble Sequencia, et le 27 mai à 9 h 30 avec le spectacle « Papier », proposé par la compagnie Le Théâtre avec un nuage de lait. ●

**Médiathèque municipale**  
**Centre Culturel de L'Orangerie**  
**6, allée du verger**  
**Tél. : 01 34 29 48 56**  
**Mail : [biblioth@ville-roissy95.fr](mailto:biblioth@ville-roissy95.fr)**  
**Horaires d'ouverture :**  
**Mardi, jeudi et vendredi :**  
**15 h - 18 h**  
**Mercredi : 10 h - 12 h & 13 h 30 - 18 h**  
**Samedi : 10 h - 12 h**

### TOUS LES LIVRES ET CD DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION À PORTÉE DE CLIC !

Titulaire de la compétence Lecture Publique sur l'ensemble de son territoire, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) mettra prochainement à disposition de ses bibliothèques et médiathèques un tout nouveau logiciel. Il permettra à l'ensemble des structures d'être regroupées sur un unique réseau commun et notamment de faciliter les prêts d'ouvrages entre villes. En parallèle, un nouveau portail sera déployé en avril à destination des adhérents. À la clé, une amélioration de la qualité de service avec l'accès à davantage de ressources numériques (presse en ligne, musique, nouveautés de chaque bibliothèque...), la possibilité de réserver un emprunt sur internet, ou encore de commenter une œuvre.



### REPÈRES

Environ **11 220** ouvrages dont la moitié dédiée aux enfants

**930** CD

**920** DVD

**18** abonnements à des magazines



▲ Roissy-en-France souhaite enrichir et optimiser une politique culturelle déjà variée.

## → CULTURE

# La ville réfléchit aux évolutions de son offre en matière culturelle

*En septembre 2020, la commune s'est attachée les services d'un cabinet de conseil spécialisé afin de l'aider à faire évoluer sa politique culturelle. Une démarche qui permettra d'établir une feuille de route à destination des acteurs culturels et du corps enseignant pour les années à venir.*

**F**aire que chaque Roisséen puisse trouver satisfaction en matière de Culture et de Patrimoine. C'est l'objectif que s'est fixé la municipalité. Une mission confiée à la Commission Culturelle qui travaille depuis quelques mois au renouvellement de l'offre dans ce domaine. Afin de l'aider dans sa tâche, la Mairie a décidé de s'appuyer sur l'expertise du cabinet de conseil In Extenso, qui a déjà notamment œuvré aux côtés de l'Office de Tourisme et du département du Val-d'Oise.

### « L'OBJECTIF N'EST PAS DE RÉINVENTER NOTRE POLITIQUE »

Le consultant doit apporter un regard extérieur sur le potentiel dont dispose Roissy en matière culturelle et formuler des propositions afin d'améliorer

l'offre déjà existante. Pas question, donc, de faire table rase et de tout remettre en question. « *L'objectif n'est pas de réinventer notre politique, car le socle culturel fonctionne déjà très bien* », souligne Denis CÔME, Adjoint au Maire délégué à la Culture. Ainsi, la ville souhaite avant tout compléter et réajuster son offre en fonction de l'évolution de sa population.

### UN TRAVAIL EN PLUSIEURS ÉTAPES

Durant les premiers mois, le cabinet s'est attelé à dresser un panel exhaustif de l'offre existante et de son efficacité. Une phase d'étude indispensable. « *Attention, il ne s'agit pas d'un audit, mais d'un inventaire socio-culturel du territoire, permettant de dégager des propositions servant à compléter*

*l'offre culturelle* », insiste toutefois Denis CÔME. Dans ce but, In Extenso a notamment rencontré les différents acteurs concernés du territoire afin de recueillir leurs attentes et besoins.

À l'issue de cette première phase, le cabinet présentera dans les prochains jours aux élus et agents du secteur culturel ses conclusions lors d'un séminaire. Celles-ci permettront aux membres de la Commission Culturelle de définir des axes de travail des prochaines années, portés par des groupes dédiés à chaque future thématique, et incarnés sur le terrain par les différents partenaires, agents ou enseignants. Une feuille de route qui doit être officialisée au début de l'été. ●

# INITIATIVES

## → COMMERCES

### Les restaurateurs en cuisine malgré la crise

En raison de l'impossibilité pour les restaurateurs d'ouvrir leurs salles au public, plusieurs établissements de la commune ont décidé de mettre en place un système de vente à emporter. Des initiatives très appréciées par les habitants et travailleurs de Roissy.

C'est un secteur qui n'est vraiment pas dans son assiette depuis de trop nombreux mois. La restauration est touchée de plein fouet par la crise sanitaire, avec l'interdiction de recevoir du public en salle. Conséquence, à Roissy, de nombreux établissements ont fait le choix de garder le rideau baissé, par découragement ou simplement afin de limiter les pertes.

Certains professionnels ont fait le choix de rester ouverts coûte que coûte. « Nous étions contrariés de ne pas pouvoir honorer les demandes de nos clients », explique ainsi Virginie Rouy, Présidente de l'Association des Commerçants de Roissy. En accord avec son frère et associé, elle a ainsi décidé de rouvrir sa brasserie « Le Village » après plusieurs semaines de fermeture. Il restait donc à s'adapter aux contraintes de la vente à emporter, avec un personnel minimum, une carte amputée et des dépenses supplémentaires liées à l'achat de boîtes de conditionnement. Malgré un chiffre d'affaires en berne et une vingtaine de clients à peine au quotidien (contre environ 300 sur les deux services hors crise), la restauratrice ne regrette rien. « C'est ça le commerce, il faut être là », insiste-t-elle.

#### GARDER LE LIEN EN ATTENDANT LA RÉOUVERTURE

Un constat partagé par Charlie, la gérante de la « Brasserie du Terroir », soumise aux mêmes contraintes et qui a elle aussi tout misé sur la vente à emporter avec un nouveau menu chaque jour. « Nous faisons entre 10 et 15 % de notre chiffre d'affaires, mais rester ouvert nous permet de garder le lien avec nos clients », souligne-t-elle. Un sens du contact qui se retrouve chez tous les restaurateurs restés ouverts. « Cette période de crise sanitaire est révélatrice de l'importance que nos clients nous accordent », résume Manuel Dos Santos, propriétaire de la crêperie « Aux Trois Gourmands », qui peut heureusement compter sur son



▲ En dépit d'une baisse d'activité liée à la crise sanitaire, plusieurs commerçants ont misé sur la vente à emporter afin de permettre aux Roisséens de se restaurer.

comptoir de vente à emporter afin de satisfaire les fans de poulet churrasco. Et d'ajouter : « Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts ».

#### UNE VRAIE DEMANDE DES TRAVAILLEURS ET ENTREPRISES

La vente à emporter permet aussi de répondre à une demande forte, notamment des professionnels, comme le relève Virginie Rouy. Également gérante du « Vivier de la Mer », ouvert il y a environ un an, elle a préféré ne pas fermer son établissement. Un choix bénéfique puisque le restaurant a gagné en notoriété pendant la crise grâce à la livraison de plateaux de fruits de mer dans les communes alentours. « Les gens, notamment la clientèle d'affaires, sont heureux de pouvoir commander ce type de produits », assure-t-elle. Un engouement particulièrement visible pendant les fêtes de fin d'année. L'établissement, qui proposait de commander un plateau pour l'occasion, a reçu environ 100 commandes ! Le fruit d'une belle communication.

Les travailleurs du village et de la pla-

teforme aéroportuaire sont également très présents le midi dans les carnets de commandes des restaurants. Outre son soutien direct aux commerçants, la mairie a d'ailleurs décidé de prendre en charge une petite partie des commandes de ses agents non-résidents dans les établissements de Roissy afin de les encourager à consommer local. Un coup de pouce qui a donc profité à tous. ●

#### LA PIZZA RESTE LA REINE DES COMMANDES

Déjà rodés à l'exercice de la livraison et de la vente à emporter, « Pizza King » et « 5J » n'ont pas eu besoin de revoir leur fonctionnement en profondeur afin de continuer de faire le bonheur des clients. Reste que les contraintes sanitaires, et notamment le couvre-feu, ont tout de même eu un impact non négligeable sur les ventes. Avec 50 % de recettes en moins, les deux commerces ont tout de même décidé d'ouvrir leurs comptoirs (malgré la fermeture de la salle pour « 5J »).

## UNE EXPOSITION INTERACTIVE À LA MÉDIATHÈQUE

**Du 5 au 30 janvier.** Les Roisséens ont pu découvrir l'exposition « Qui a refroidi Lemaure ? » proposée par la Médiathèque. Une installation qui offrait aux visiteurs de déambuler afin de résoudre l'affaire. Pour ce faire, les familles pouvaient s'appuyer sur les supports visuels installés, mais également sur la technologie puisqu'ils étaient dotés d'une tablette capable d'interagir avec les panneaux afin de faire avancer l'enquête.



## LES ÉLUS DANS LES SERVICES POUR PARTAGER LA GALETTE DES ROIS

**27 et 28 janvier.** Catherine DUTEAU, Adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance, de l'Éducation, de la Jeunesse et du Handicap et Laetitia MELE, Conseillère Municipale, ainsi que les autres membres du Conseil Municipal, ont rendu visite aux équipes de leurs secteurs afin de partager la traditionnelle Galette des Rois. Galette qui fut partagée également dans d'autres services municipaux. L'occasion d'échanger avec les agents dans une ambiance conviviale.

## LE MOT DE L'OPPOSITION

### Fibre optique :

Certains roisséens ont reçu ces derniers jours, un avis des opérateurs SFR et/ou Orange les informant d'une connexion à la fibre, courant mars.

Sur notre village, en raison de la pandémie et des confinements, un grand nombre de salariés sont en télétravail, et nos enfants suivent leurs cours via internet. Le surcroît d'utilisation d'internet, ralentit ou coupe les connexions et ne permet pas de travailler et d'apprendre sereinement.

Nous avons relancé, lors des deux derniers conseils municipaux, nos demandes d'informations à ce sujet.

En réponse, force est de constater que Roissy est devenue la lanterne rouge du département, malgré une ancienne proposition de raccordement d'ADP, qui

n'avait pas abouti, pour des raisons politiques locales, ceci explique la mise en place tardive de la fibre.

Cette fibre qui relie les êtres entre eux à divers endroits de la planète, ne doit pas nous faire oublier le contact humain, la vie du village, encore mise en valeur cette année grâce à vos illuminations de Noël. Elles ont comme chaque année, égayé nos cœurs et ont contribué à créer la magie de Noël.

### Heureux de vous revoir :

Pour les fêtes de fin d'année nous avons participé, avec les élus, les membres du CCAS et les bénévoles à l'offre de paniers gourmands et de chocolats, à nos anciens. Un contact privilégié et solidaire, empreint de chaleur.

À l'occasion des vœux de la municipalité Place du pays de France, nous avons

également eu le plaisir de vous offrir des chocolats, un moment convivial partagé avec vous en cette période si particulière.

Nous avons été heureux de vous retrouver et d'avoir pu échanger avec un grand nombre d'entre vous. Gardons le contact et continuons à nous préoccuper les uns des autres.

Merci d'être venus si nombreux.

Une interrogation, une idée, poursuivons nos échanges, avec une équipe à votre écoute.

Pour le groupe d'opposition  
« **Roissy Demain Agir ensemble** »

Patricia Petit

@: [contact@roissydemain.fr](mailto:contact@roissydemain.fr)

☎: 07.66.76.37.56



# BLOCNOTES CARNET

La Ville adresse ses sincères condoléances aux familles de :

- Pascal MORIN, décédé le 5 janvier 2021 à Roissy-en-France,
- Antoine PEREIRA, décédé le 19 janvier 2021 à Gonesse,
- Françoise HERIVAUX née GAVOOR, décédée le 11 février 2021 à Gonesse.

## NUMÉROS UTILES

### Mairie principale

01 34 29 43 00 - [www.roissyenfrance.fr](http://www.roissyenfrance.fr)

### Mairie annexe

01 34 38 52 00 - CCAS  
01 34 38 52 12 - Éducation

### Complexe sportif

01 34 29 95 95

### Centre Culturel L'Orangerie

01 34 29 48 59

### Police municipale

01 34 29 48 30 ou 06 82 36 80 74,  
[policemunicipale@ville-roissy95.fr](mailto:policemunicipale@ville-roissy95.fr)

### Police intercommunale

0800 888 123 depuis un fixe  
01 34 31 31 21 depuis un portable

### Gendarmerie nationale

01 30 11 61 80 ou le 17

### Sapeurs-pompiers

18 ou 112 (depuis un portable)

### SAMU

15

### Centre Anti-poison

01 40 05 48 48

### Pharmacie de garde

Contactez le commissariat de Gonesse (01 34 45 19 00) ou de Goussainville (01 70 29 83 17) qui vous orientera vers la pharmacie de garde.

### Centrale des taxis Roisséens

01 34 29 92 70

## LA VIE À ROISSY

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION MUNICIPALE

Directeur de la publication : Michel THOMAS

Service communication de Roissy-en-France :  
Olivia UZAN, Laura TAUBIN, Fanny CHARBONNIER,  
Marcelline DE OLIVEIRA, Marie DEMAISON

Conception, réalisation : RDVA - 01 39 90 10 00

Crédit photos : Mairie de Roissy-en-France - RDVA

Imprimeur : L'Artésienne - 03 21 72 78 90

Dépôt légal à parution

## RENDEZ-VOUS

**4 AVRIL. Chasse aux œufs.** Autour du kiosque de L'Orangerie, 10 h à 12 h. *Pour les petits Roisséens jusqu'à 10 ans.*

**19 AVRIL. Conseil Municipal.** Mairie principale, 17 h 45.

**30 AVRIL. All Star Game.** Complexe sportif des Tournelles, 19 h. *Entrée libre.*

Informations sous réserve de modifications liées à la crise sanitaire. Tenez-vous informés sur [www.roissyenfrance.fr](http://www.roissyenfrance.fr).

## GAZ HILARANT, LA COMMUNE PREND DES MESURES

Habituellement utilisés dans le domaine médical, les aérosols ou encore les siphons de pâtisserie, le protoxyde d'azote a le vent en poupe, principalement chez les jeunes. En témoignent les nombreuses bonbonnes ramassées régulièrement dans les rues de Roissy par les services d'entretien. Ce gaz est souvent détourné pour ses vertus euphorisantes une fois inhalé. Une pratique qui n'est pas sans danger et peut provoquer de graves troubles, voire le décès. Afin d'encadrer la détention, l'usage et la vente des précieuses bonbonnes, la municipalité a donc décidé de prendre un arrêté interdisant la possession et l'utilisation de ce gaz sur la voie publique à des fins récréatives. Il devient également interdit à la vente pour les mineurs.

## COVID - VACCINATION DES +DE 65 ANS

Les plus de 65 ans peuvent se manifester auprès du CCAS pour un transport gratuit dans un centre de vaccination du territoire.

## LES ROISSÉENS PRENNENT LA POSE POUR LE NOUVEAU SITE INTERNET

Dans le cadre de la création du futur site internet de la commune, les Roisséens étaient invités à se manifester auprès de la Mairie afin de prêter leur visage aux pages de la nouvelle plateforme. Sachez qu'il est encore possible de s'inscrire en tant que figurant en appelant le Service Communication au 01 34 29 43 38. Un grand merci aux familles participantes. La suite dans le prochain magazine !

## INSCRIPTIONS OUVERTES POUR LA BOURSE AUX INITIATIVES JEUNES

Comme chaque année, le Service Jeunesse lance un appel aux jeunes porteurs d'un projet, qu'il soit culturel, professionnel, citoyen, social, solidaire, ou humanitaire. Dans le cadre de sa Bourse aux Initiatives, la Mairie propose aux Roisséens de 16 à 25 ans de candidater afin d'obtenir un coup de pouce municipal. Une fois par an, le dispositif permet de soutenir un ou plusieurs Roisséens grâce à une enveloppe de 1500 euros, distribués à un ou plusieurs lauréats. Il est également possible de demander une aide logistique. Pour candidater, rien de plus simple. Il suffit de déposer son dossier auprès du Service Jeunesse jusqu'au 28 mai. Les candidats retenus seront convoqués en juin pour un grand oral leur permettant de présenter leur projet devant un jury.

Informations auprès du Service Jeunesse au 01 34 38 52 23.

## IMPÔTS : LA CELLULE FONCIÈRE MUTUALISÉE TRANSFÉRÉE À CERGY

Depuis le 18 février, la cellule foncière mutualisée d'Ermont a été transférée au Service départemental des Impôts fonciers du Val-d'Oise à Cergy. Cette dernière est compétente pour la gestion des locaux d'habitation (déclarations H1\* et H2\*\*, contentieux y afférant). Votre nouvel interlocuteur est donc le Service départemental des Impôts fonciers.

Tél. : 01 30 75 72 53 du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 15 sans rendez-vous et de 13 h 30 à 16 h 00 uniquement sur rendez-vous, fermé le mercredi et le jeudi après-midi.  
Mail : [sdif.val-doise@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:sdif.val-doise@dgifp.finances.gouv.fr)  
2, avenue Bernard Hirsch - CS 20106 - 95093 Cergy-Pontoise

\* Le formulaire H1 permet de déclarer une construction nouvelle ou une reconstruction s'il s'agit d'une maison individuelle

\*\* Le formulaire H2 permet de déclarer une construction nouvelle s'il s'agit d'un appartement.

## 📷 LA PHOTO DU MOIS

Il n'y a pas d'âge pour apprécier votre magazine municipal « La Vie à Roissy ». Et ce ne sont pas ces deux adorables petits Roisséens, Pierre et Alexis, qui diront le contraire. Sans doute captivés par les images, les deux bambins semblent avoir apprécié l'édition de janvier. De futurs lecteurs assidus, à n'en pas douter !

